Archives parlementaires

Adresse de la société populaire des sans-culottes de Saint-Sever invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des sans-culottes de Saint-Sever invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 183;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39291_t1_0183_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

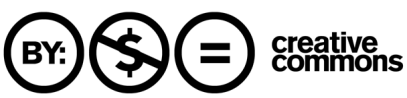

marche fière et rapide que vous avez tenue depuis les journées mémorables des 31 mai, 1er et 2 juin sont encore de nouveaux garants du salut de la République.

« Cependant, législateurs, des ennemis nés de l'homme libre, de grands conspirateurs respirent encore ! Non moins coupables sans doute que Capet et sa femme, qu'avec eux ils aillent donc figurer sur la place de la Révolution et que, pour la dernière fois, des oreilles ne soient plus frappées par les noms à jamais odieux des Brissot et consorts.

« Fermes au poste d'honneur, vertueux montagnards, ne le quittez que lorsque la France libre vous aura dit : je suis sauvée. Achevez avec courage votre glorieuse carrière, et comptez sur la reconnaissance des Français républicains à qui cette vertu ne fut jamais étrangère. Tel est le vœu de la Société populaire et républicaine de Brienne-le-Bourg.

« JOFFROY, *président;* MARTIN, *vice-président;* MANIVERT, *secrétaire;* MOUTON, *secrétaire;* ROUET, *archiviste;* HOULLIER, *trésorier.* »

N° 18.

Saint-Sever (1).

Aux citoyens représentants.

« Vive à jamais la Convention ! Vive à jamais la sainte Montagne ! Périsse à jamais la royauté, périssent avec elle tous les brigands, tous les traîtres ! Voilà le cri unanime des signataires, membres de la Société populaire des sans-culottes de Saint-Sever.

« Les scélérats voulaient vous égarer, ils voulaient nous mettre le fer et le feu à la main pour nous entr'égorger; nous avons pris le fer, nous l'avons livré à nos enfants pour aller aux frontières. Oui, citoyens représentants, une erreur de dix jours seulement pourrait-elle nous être nuisible? et nous vous le disons avec la franchise qui caractérise les habitants du midi, que nous n'avons jamais eu l'idée de nous liguer avec aucun parti, ni avec la Côte d'Or, ni avec les Girondins, pour agir contre la Convention. Les méchants, leurs perfidies n'ont servi qu'à mettre à découvert leur scélératesse, à nous attrister, mais aussi à rendre plus brûlant notre amour pour la Convention et notre zèle pour la patrie. Nous sommes toujours debout pour combattre les ennemis de la Convention, les ennemis de la sainte Montagne, et nous n'aurons rien à désirer, si un moment d'erreur peut être réparé par quatre années d'un civisme marqué par le serment de défendre jusqu'à la mort les principes de la Montagne.

« Un mot de vous, citoyens représentants, nous donnera des forces et assez d'énergie pour réduire au silence les aristocrates, les fédérés et les muscadins, et dans l'impossibilité de nuire à la République.

« Siégez encore, intrépides Montagnards, siégez dans ces hauts lieux, restez-y pour votre gloire, restez-y pour notre bonheur jusqu'à ce que la liberté soit sans péril, tous les traîtres et les tyrans anéantis. Nous vous le répétons, si nous sommes innocents, nous avons droit à votre amitié, si vous nous croyez coupables, nous implorons votre indulgence.

« DUTOURNIER; P. LERPÈS; DOUAT; D. ECLA; DARNAUT; LAPORTERIÉ fils; LAPORTERIÉ père. »

(1) *Archives nationales,* carton C 281, dossier 775.

N° 19.

Adresse à la Convention nationale par la Société montagnarde de Saint-Clar, chef-lieu de canton, épurée le 13 de ce mois (1).

A Saint-Clar, le 22 octobre 1793, l'an II de la République française.

« Citoyens représentants,

« Les membres de la Société montagnarde de Saint-Clar vous remercient du complément que vous avez donné le 3 octobre, à la journée mémorable du 31 mai dernier, et y ont vu leurs représentants Descamps, Moysset et Laplaigne figurer avec les crapauds du marais. Ils déclarent hautement que ces représentants indignes ont perdu leur confiance, ils les vouent à toutes les rigueurs des lois.

« Pour vous, restez sur le sommet de la montagne, qu'elle soit la roche tarpéienne pour tous ceux qui lui seront infidèles et que le traître qui voudra en descendre soit écrasé dans sa chute.

« Unité, indivisibilité, confiance en la Montagne et prospérité à nos armées. »

(Suivent 10 signatures.)

N° 20.

Crémieux (Crémieu) (2).

« Crémieux, le 24 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La voix du peuple vous demandait une Constitution républicaine, vous avez répondu à son désir; son vœu, qui est celui de la Société populaire de Crémieux est que vous restiez à votre poste, pour affermir votre ouvrage, sans craindre les orages qui se succèdent, achevez une carrière que vos décrets immortalisent.

« La loi sur les subsistances vous a mérité déjà la reconnaissance des pauvres, et les grandes précautions de sûreté générale assureront la tranquillité de tous.

« Encore une fois, législateurs, restez à votre poste, et bientôt nos ennemis du dehors et du dedans, terrassés, rendront hommage au génie

(1) *Archives nationales,* carton C 281, dossier 775.
(2) *Ibid.*